

MINISTERE DES MINES
ET DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES MINES
ET DE LA GEOLOGIE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

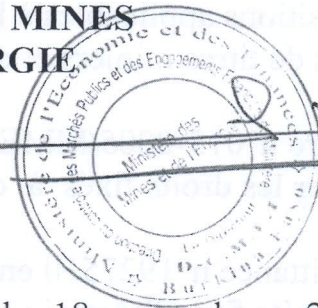
o/c

Arrêté N°2015 00 026 0 /MME/SG/DGMG

portant octroi d'un permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée dénommé DJORO, situé dans le Département de Réo, Province du Sanguié à la société « WYZ SOLUTIONS » SARL.

Visa CF N°161

LE MINISTRE DES MINES
ET DE L'ENERGIE



Paul
17 2 MAR 2015

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition ;
- VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2014-004/PRES/TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU la Loi n° 031-2003/AN du 08 mai 2003 portant code minier ;
- VU le décret n° 2013 – 404/PRES/PM/ SGG – CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le Décret n°2013-104/PRES/PM/SGG-CM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2013-972./PRES/PM/MME du 30 octobre 2013 portant organisation du Ministère des Mines et de l'Énergie ;
- VU le Décret n°2005-047/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant gestion des autorisations et titres miniers ;

- VU le Décret n°2010-075/PRES/PM/MEF du 03 mars 2010 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'Arrêté n° 2005-013/MCE/SG/DGMGC du 17 mars 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement de la DGMGC ;
- VU l'arrêté n°2002-056/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des formes des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-057/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des types de repère des sommets des périmètres des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-058/MCE/SG/DGMGC/ du 28 juillet 2002 portant dispositions applicables à la publicité relative à la libération de terrains objets de titres miniers et d'autorisations ;
- VU la lettre n°015-0005/MME/SG/DGMG du 08 janvier 2015 portant invite à payer les droits fixés à deux millions (2 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°1927510 en date du 27 janvier 2015 de paiement effectif des droits fixes d'octroi ;
- VU la demande de la société « WYZ SOLUTIONS » Sarl en date du 08 novembre 2013.

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** Il est octroyé à la société «**WYZ SOLUTIONS** » Sarl ayant fait élection de domicile à Ouagadougou, 01 BP 2250 Ouagadougou 01, Burkina Faso, un permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée d'or du site de « **DJORO** », situé dans le Département de Réo, Province du Sanguié, dans les limites définies à l'article 2 du présent arrêté.
- ARTICLE 2 :** Le périmètre du permis octroyé pour l'exploitation artisanale semi-mécanisée d'or du site de « **DJORO** » est délimité par des bornes dont les coordonnées UTM (XY) du réseau géodésique officiel du Burkina Faso sont les suivantes :

